

Décision DG n° 2019-328

**du 26 juillet 2019 portant nomination auprès du Comité scientifique permanent
« surveillance et pharmacovigilance » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et
des produits de santé**

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L. 5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** l'avis n° 2018-04 du Conseil scientifique en date du 26 septembre 2018 ;
- Vu** la délibération n° 2018-37 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2018 ;
- Vu** la décision DG n° 2019-327 du 12 juillet 2019 portant création du Comité scientifique permanent « surveillance et pharmacovigilance » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Comité scientifique permanent « surveillance et pharmacovigilance », pour une durée de quatre ans à compter de la date de la présente décision :

Au sein de la formation restreinte « signal » :

En raison de leurs compétences en matière de surveillance et de pharmacovigilance :

Monsieur BOUQUET (Sylvain), en qualité d'expert
Madame TEINTURIER (Nathalie), en qualité d'expert

En qualité de représentants des centres régionaux de pharmacovigilance :

Madame ALT-TEBACHER (Martine), membre titulaire
Monsieur CHOUCHANA (Laurent), membre titulaire
Madame DAUTRICHE (Anne), membre titulaire
Monsieur FAILLIE (Jean-Luc), membre titulaire
Madame GAUTIER (Sophie), membre titulaire
Madame LEPELLEY (Marion), membre titulaire
Madame POLARD-RIOU (Elisabeth), membre titulaire

Madame BAGHERI CHARABIANI (Haleh), membre suppléant
Madame BEYENS (Marie-Noëlle), membre suppléant

Monsieur CHENAF (Chouki), membre suppléant
Madame DEFAULT (Anne), membre suppléant
Madame GUILLEMANT MASSY (Nathalie), membre suppléant
Monsieur PARIENTE (Antoine), membre suppléant
Madame VALNET RABIER (Marie-Blanche), membre suppléant

En qualité de représentants des associations agréées des usagers du système de santé :

Madame MAILLARD (Françoise), Ligue Française contre la sclérose en plaques, membre titulaire
Madame ROBERT (Nathalie), Association SPONDYLOACTION, membre suppléant.

Au sein de la formation restreinte « expertise » :

En raison de leurs compétences en matière de surveillance et de pharmacovigilance :

Monsieur GERSON (Michel),
Madame PIERSON-CANNAKE (Marie-Michèle),

En qualité de représentants des centres régionaux de pharmacovigilance :

Monsieur DRICI (Milou-Daniel), membre titulaire
Madame JONVILLE-BERA (Annie-Pierre), membre titulaire
Madame LAGARCE (Laurence), membre titulaire
Madame LEBRUN-VIGNES (Benedicte), membre titulaire
Monsieur MASMOUDI (Kamel), membre titulaire
Madame MIREMONT-SALAME (Ghada-Marie), membre titulaire
Madame PERAULT POCHAT (Marie-Christine), membre titulaire

Monsieur BABAI (Samy), membre suppléant
Madame DUFOUR-LAMARTINIE-EFTEKHARI (Pirayeh), membre suppléant
Madame FEDRIZI (Sophie), membre suppléant
Madame GENIAUX(Hélène), membre suppléant
Madame JAVOT (Lucie), membre suppléant
Madame PEYTAVIN LE BELLER (Christine), membre suppléant
Monsieur TRENQUE (Thierry), membre suppléant

En qualité de représentants des associations agréées des usagers du système de santé :

Monsieur BAUDRU (Patrick), Association Epilepsie France, membre titulaire
Monsieur PELE (Gérard), Association Les Petits Bonheurs, membre suppléant
Monsieur LAMBERT (Didier), Association E3M, membre titulaire
Madame MAILLARD (Françoise), Ligue Française contre la sclérose en plaques, membre suppléant.

Article 2 : Le Directeur de la surveillance est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 26 juillet 2019

Dominique MARTIN
Directeur général